

## AVENANT N° 1 – ULTIMATE CUP VITESSE 2018

Le règlement 2018 est modifié comme suit :

### Article 5 : MACHINES ADMISES

Le nombre de motos admises sera stipulé sur le règlement particulier de l'épreuve.

Les motocycles autorisés sont:

**SUPERSPORT**: 600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 600 cc à 750 cc 2 cylindres.

**Beginner 600** : 600 cc 4 cylindres / Plus de 600 cc à 675 cc 3 cylindres / Plus de 500 cc à 750 cc 2 cylindres.

**HYPERSPORT et Beginner 1000** : Plus de 600 cc à 1104 cc 4 cylindres / Plus de 750 cc à 1000 cc 3 cylindres / Plus de 750cc à 1299cc 2 cylindres.

Les machines de type PROTO 600 seront admises à participer aux courses de vitesse. Elles seront admises dans la classe qui correspond à leur motorisation.

Les pilotes de ces motos seront classés, prendront place sur le podium, pourront prétendre aux dotations, mais ne marqueront pas de point au championnat.

Ces machines devront être produites à partir de l'année 2000.

Les commissaires techniques se réservent le droit de refuser aux contrôles techniques, les motos ne correspondant pas aux critères de sécurité ou d'image de l'épreuve.

### Article 7 : Engagements, Droits d'engagements et Caution

- Suite à des contraintes techniques imposées par le site internet qui gère les inscriptions, il a été décidé que le tarif pour les pilotes des catégories Vitesse inscrits avant le 31 janvier 2018 à minimum 3 épreuves sera de 300 €. Après cette date toutes les inscriptions à une ou plusieurs courses seront au tarif de 336 €.



Fait à Paris

Le 26 Janvier 2018.